

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 15 décembre 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 27 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Eric LE DISSES - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ - Eric DIARD - Daniel GAGNON - Roland GIBERTI - Richard MALLIE - Danielle MILON - Pascal MONTECOT.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

EMP 002-1199/16/BM

**■ Programme opérationnel FSE 2014-2020 - Attribution des aides FSE 2015-2018.
Avenant à la convention 201505427**

MET 16/2267/BM

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence a souhaité poursuivre durant la période de programmation 2014-2020 l'action d'organisme intermédiaire gestionnaire d'une subvention globale au titre du Fonds Social Européen (FSE) démarré lors de la programmation 2007-2013 par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

A ce titre, une stratégie d'intervention 2014-2020 a été adoptée par délibération RNOV 005-677/13/CC du 31 octobre 2013 repose sur un objectif central de lutte contre le chômage en développant l'emploi et l'employabilité des habitants tout en recherchant une plus grande cohésion sociale et territoriale. Elle s'articule autour de trois thématiques qui correspondent aux priorités dégagées au niveau européen dans le cadre de la stratégie « Europe 2020 », au niveau régional à travers le diagnostic territorial stratégique régional PACA et au niveau local à travers le SCOT :

- Le renforcement de l'accès à l'emploi en soutenant l'insertion économique, la mobilité, l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté et les discriminations ;
- Le développement économique au service de l'emploi permettant de lutter contre les principaux handicaps (chômage, précarité, niveau de revenus...) ;
- La recherche d'une plus grande cohésion sociale et territoriale pour que chaque territoire, qu'il soit en difficulté ou non, s'inscrit dans une dynamique commune et pour insérer économiquement

Signé le 15 Décembre 2016

Reçu au Contrôle de légalité le 18 Janvier 2017

les populations tout en améliorant leurs conditions de vie au quotidien (habitat, transport durable, équipements sociaux, services et espaces publics...).

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence vise ainsi à mettre l'humain au cœur de son action en organisant et structurant l'environnement au travers d'un développement économique créateur d'emplois, et en proposant aux habitants les conditions de vie propices à leur recherche d'emploi ou à leur maintien dans l'emploi.

Ainsi, suite à la délibération du 21 décembre 2015 et à la signature avec les services de l'Etat de la convention de subvention globale subséquente, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence assure pour la période 2015-2018 la gestion d'une enveloppe de Fonds Social Européen d'un montant de 7 380 000 € afin de financer les actions menées notamment par les associations porteuses de Plan Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La convention de subvention globale FSE 201500001 du 21/12/2015 ;
- La convention d'attribution à l'association PLIE MPM Ouest de subvention du FSE 201505472 du 25/04/2016.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la gestion des fonds européens dans le cadre des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi est déterminante pour favoriser une cohésion sociale et territoriale homogène sur le territoire de Marseille Provence Métropole ;
- Que la Visite Sur Place (VSP) réalisée par les services de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence le 25 octobre 2016 a permis d'identifier un écart entre le calendrier d'exécution des activités et le calendrier prévisionnel inclus dans la convention d'attribution à l'association PLIE MPM Ouest de subvention du FSE 201505472 du 25/04/2016 ;
- Que l'avenant proposé par le PLIE MPM Ouest dans le cadre du projet « Relations entreprises et ingénierie » afin de corriger cet écart est éligible au FSE et entre dans le cadre de la stratégie de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

Délibère

Signé le 15 Décembre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 18 Janvier 2017

Article 1 :

Est approuvé l'avenant ci-annexé à la convention attributive de FSE 201505427 reportant la réalisation de l'atelier "Modules de sensibilisation mixité des métiers" à 2017.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cet avenant.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Relations internationales et européennes

Richard MALLIE